

## Conditions Générales de Réparation

### Version Française

#### **PREAMBULE**

Sauf convention contraire écrite entre les Parties, les présentes conditions générales de réparation sont applicables à compter du 01/03/2021 à l'ensemble des clients de MEGGITT (Sensorex). (Ci-après « les CG SAV »)

L'envoi de la commande de réparation par le client suppose l'acceptation sans réserve des présentes CG SAV. Ces dernières sont disponibles sur demande ou sur le lien suivant : <https://www.meggittsensorex.fr/>.

Un produit peut nous être retourné pour vérification, étalonnage, réparation, modification, retour de prêt ou demande spécifique.

#### **ARTICLE 1 – PROCEDURE DE RETOUR**

Pour tout retour de produit, nous vous remercions de faire une demande d'autorisation de retour (RMA) par e-mail à l'adresse suivante : [repair.archamps@fr.meggitt.com](mailto:repair.archamps@fr.meggitt.com)

Un numéro de RMA vous sera alors transmis.

Tous les retours de produits devront s'effectuer à l'adresse suivante :

« *Meggitt (Sensorex) SAS  
A l'attention du Service Réparation  
196 rue Louis Rustin  
Archamps Technopole  
74160 Archamps Cedex  
FRANCE* »

Pour tout retour, veuillez joindre au colis ou envoyer par email les documents suivants :

- une commande à zéro (0) €. Le donneur d'ordre, le payeur et l'adresse de livraison seront précisés sur la commande.
- La « Fiche Retour Produit » complétée.

Une fois l'ensemble des documents reçus, l'investigation du défaut sera réalisée, à titre indicatif, sous deux (2) semaines. Le dossier de retour sera mis en attente si les documents susmentionnés ne sont pas transmis.

## **ARTICLE 2 – GARANTIE**

### **2.1 RETOURS HORS-GARANTIE**

Suite à l'expertise, un devis sera envoyé au client.

Si le client accepte le devis, il doit faire parvenir son accord sous forme de commande. La réparation du produit débutera à compter de l'envoi de l'accusé de réception de la commande par nos équipes.

En cas de refus par le client du devis proposé, ou en cas de défaut non confirmé (NFF), un forfait expertise lui sera facturé conformément à l'Article 3.3.

MEGGITT (Sensorex) se réserve le droit de ne pas réparer les produits obsolètes.

### **2.2 RETOURS SOUS-GARANTIE**

Sauf dispositions contractuelles contraires, tous nos produits sont garantis vingt-quatre (24) mois, à compter de la date de livraison d'origine.

La garantie couvre les défauts de fabrication, les dysfonctionnements (hors fusibles) et les frais de main-d'œuvre.

#### **2.2.1 La garantie couvre :**

- les défauts de fabrication ;
- les mauvais fonctionnements (fusibles exclus) ; et
- les frais de main d'œuvre.

La réparation débutera automatiquement après l'expertise. Le client sera informé des résultats de l'expertise, de la réparation envisagée et du délai de livraison.

#### **2.2.2 Sont exclus de la garantie, les dysfonctionnements dus :**

- à des fusibles ;
- à une mauvaise utilisation ou à utilisation inappropriée du produit par le client ;

Pour l'ensemble des cas susvisés, MEGGITT (Sensorex) se réserve le droit de ne pas appliquer la garantie.

#### **2.2.3 NFF**

En cas de défaut non confirmé (NFF), un forfait expertise sera facturé au client conformément à l'Article 3.3.

## **2.3 GARANTIE SAV**

MEGGITT(Sensorex) garantit la réparation réalisée 12 mois à compter de la date de renvoi de la pièce au Client (hormis la vérification des performances ou le passage au banc).

### **ARTICLE 3 – FRAIS**

#### **Article 3.1 – FRAIS DE REPARATION**

Les frais de réparation dépendent de la réparation à effectuer (pièces et main d'œuvre).

Un devis de réparation sera envoyé au client.

#### **Article 3.2 – INCOTERM & FRAIS DE TRANSPORT**

- Lorsque le client envoie le produit à MEGGITT:  
Le client prend à sa charge l'ensemble des frais liés à l'envoi des pièces à MEGGITT.  
MEGGITT n'accepte pas les retours contre-remboursement.  
Les produits envoyés par le client à Meggitt doivent être expédiés **DAP Archamps – Incoterm ICC 2020**.
- Lorsque MEGGITT renvoie le produit au Client :  
MEGGITT prend à sa charge l'ensemble des frais liés au retour des pièces chez le client.  
Les produits renvoyés par Meggitt au client doivent être expédiés **DAP [Lieu de destination] – Incoterm ICC 2020**.

#### **Article 3.3 – FRAIS D'EXPERTISE / NFF**

- si le devis de réparation est accepté par le client, l'expertise n'est pas facturée.
- Si le devis de réparation est refusé par le client, ou si Meggitt Sensorex constate que le défaut du produit n'est pas confirmé (NFF), des frais d'expertise seront facturés au client à hauteur de cent cinquante (150) euros (€) par produit.

#### **NOTE:**

Les conditions générales de réparation sont appliquées en complément des conditions générales de vente des sites Français de Meggitt dont une copie est disponible à l'adresse suivante :  
<https://www.meggitt.com/about-us/our-responsibility/global-terms-conditions/>